

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN891

présenté par
M. Jacques, rapporteur

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

A l'alinéa 35, à la quatrième ligne de la cinquième colonne, après l'acronyme :

« FDA »,

insérer le mot :

« renouvelées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à modifier le tableau capacitaire du rapport annexé pour mettre le tableau en adéquation avec le contenu physique du besoin financé et proposé dans le projet de loi.

Rectifiant une erreur matérielle tout en respectant les montants financiers globaux prévus dans le projet de loi, il précise que deux frégates de défense aériennes (FDA) seront renouvelées avant fin 2030.